

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1876-1877.

Modification de la délimitation entre les communes de Blaton et de Grandglise,
province de Hainaut (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DESCAMPS.

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Intérieur vous a soumis, dans la séance du 26 juin, un projet de loi tendant à rectifier les limites séparatives actuelles des communes de Blaton et de Grandglise. L'échange proposé satisfait complètement les convenances des deux communes; les propriétaires intéressés ont insisté à diverses reprises pour en obtenir l'approbation, et l'enquête, à laquelle le projet a donné lieu, a démontré que la nouvelle délimitation présentait un caractère réel d'utilité publique.

En présence de ces considérations, votre commission vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

J. DESCAMPS.

Le Président,

J. MAGHERMAN.

(1) Projet de loi, n° 183.

(2) La commission était composée de MM. ALLART-PECQUEREAU, président, PUISSANT, LAMBERT, DESCAMPS et MAGHERMAN.